

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31920**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe VII: Métiers de l'industrie et métallurgie - Classe 14: Peinture automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du peintre automobile avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ de tous les travaux de préparation et de recouvrement sur des ensembles carrossés, que ce soit après une remise en état suite à une collision ou lors d'une restauration.

Les activités consistent à :

- Maîtriser toutes les techniques de préparation, de recouvrement, de colorimétrie (distinguer les procédés permettant l'ajustage ou la correction des couleurs), de finitions liées à ses interventions ;
- Identifier des paramètres influant sur les teintes de décoration personnalisée à la demande de la clientèle, sur le choix de la méthode la plus adaptée à son intervention professionnelle. Il est capable d'assumer la responsabilité de ses actes professionnels dans le respect : des règles de l'art attribué au métier, des normes en vigueur et des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels liés à ses différentes interventions.
- Intervenir sur différents matériaux : acier, aluminium, thermoplastique, thermodurcissable, bois...
- Utiliser tous matériels et outillages facilitant l'avancée des techniques professionnelles applicables en recouvrement, toutes les nouvelles technologies et l'outil informatique ;
- Choisir des produits à pulvériser en fonction des supports et de la qualité finale ;
- Déterminer les quantités de produits à utiliser, les temps d'exécution, la protection des éléments environnants ne devant pas être recouverts dans les conditions professionnelles économiques et écologiques ;
- Réaliser tous types de tracé pour l'implantation de décoration personnalisée ;
- Appliquer tous types de produits de peinture comme de finition ;
- Réaliser le calepinage et le rechampissage pour l'implantation de décoration personnalisée.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Effectuer la définition des modes opératoires (gamme de recouvrement) ;
- Réaliser des différents tracés, croquis, pochoirs, calepinage, rechampissage ;
- Choisir les techniques applicables à la détermination des choix des produits à utiliser ;
- Réaliser les recherches colorimétriques, assistées par ordinateur (décryptage de la teinte à réaliser) ou réalisation à l'œil ;
- Choisir les techniques applicables à la réalisation et à l'harmonie de teintes soient à l'œil, soit avec un ordinateur du fabricant peinture ;
- Appliquer les produits (bases hydro-diluables, Tricouche bicouche, monocouche et un vernis (brillant, mât, satiné)) ;
- Réaliser un spot repair (monocouche; bicouche; tri couche) ;
- Réchampir le motif tracé (action d'appliquer des bases de différentes couleurs, sans addition avec les autres) ;
- Choisir et utiliser les techniques de finition qui devront être impérativement livrables.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier de peintre en carrosserie, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs des grandes entreprises ou PME/PMI spécialisée dans la carrosserie, garage, filiale, succursale, concessionnaire, agent de marque, grande entreprise que ce soit en aéronautique comme en aérospatiale ou administration disposant d'un parc de véhicules.

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, Entrepreneur

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la conception et/ou la réalisation conformément au descriptif, avec mise en œuvre des matériaux prescrits, présentant les difficultés techniques énumérées et de mettre en œuvre ces matériaux dans le respect des règles de l'art du métier de peintre en carrosserie automobile, sans fioriture, mais avec un souci permanent de la qualité

esthétique. Un dossier réalisé par le candidat contient des dessins, croquis, méthodes servant à la réalisation ; il est illustré de photos et support numériques, présentant les différentes phases ou éléments borgnes.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001